

Bulletin / PRESSE

NUMERO: 17.

DATE: 19/11/85

Spécial Vichy

C'est traditionnellement durant le week-end du 11 Novembre que la F.F.M. programme son Congrès annuel. Celui-ci a presque toujours lieu à VICHY, et l'édition 1985 n'a pas failli à la règle. Les congressistes se retrouvant pour trois ou quatre jours de travail au Centre Omnisports du chef-lieu de L'ALLIER. Quinze Commissions siègeront, la Sportive Nationale et l'AS FFM n'ayant pas les mêmes horaires que les treize autres qui se réunissent simultanément deux jours durant, les samedi 9 et dimanche 10.

Vouloir recenser semblables travaux en quelques lignes tient de la gageure mais, néanmoins comme le Président KERVILLA tient à ce que chacun sache ce qui se passe ou ce qui se passera à la F.F.M., voici, Commission par Commission quelles ont été les décisions prises ou quelles sont les propositions qui seront étudiées par le Comité Directeur le 9 décembre prochain avant la distribution des prix.

COURSES SUR PISTE

Monsieur MONCHANY, Président de la Ligue de Guyenne et Président de cette Commission, ayant donné sa démission suite à la non sélection automatique des pilotes français pour les championnats continentaux, les travaux prévus ont été suspendus momentanément. Sachez toutefois que la France sera représentée en Ice-Races et que le Président KERVILLA tentera d'intervenir auprès de la F.I.M. pour que des pilotes français puissent concourir aux Championnats de Grass-Track et Speedway.

COURSES SUR ROUTE

Les listes prioritaires 86 ont été établies en fonction des desiderata des pilotes et des résultats de chacun d'entre eux, sans tenir compte toutefois de ceux qui n'avaient pas manifesté leurs intentions. Il leur appartiendra de se manifester au plus vite avant que cette liste ne soit transmise à la F.I.M.

Les classements des Championnats de France ont été homologués, Jean-François BALDE et Jean-Michel MATTIOLI ayant été déclaré ex-aequo en 250.

La catégorie Production reste fixée de 501 à 1300 cc, la limite de bruit étant fixée à 100 décibels maximum sans tolérance.

La catégorie 500 est rétablie au Championnat de France de la Montagne.

Un classement particulier 350 sera établi au sein de la classe 500 Promosport.

Les calendriers ont été établis avec cinq épreuves en Championnat Open, six pour chaque Championnat National, neuf pour les Promosports, huit pour les Productions et neuf pour la Montagne.

Les barèmes des prix ont été révisés à la hausse, le droit d'engagement étant porté à 150 francs.

Pour les side-cars, les nationaux sont autorisés à courir encore en circuit avec des 750, les 1100 étant acceptés en Championnat de la Montagne.

CYCLOMOTEURS

Cette Commission tournée vers l'avenir a beaucoup travaillé sur la réglementation technique, élaborant des règlements spécifiques pour chaque discipline.

En Vitesse, elle a cherché à protéger le Groupe 2 d'une mainmise possible des machines officielles et désormais, toutes les pièces montées sur des Groupe 2 devront figurer sur un catalogue. Parallèlement à cela, la Commission a décidé d'ouvrir davantage encore le Groupe 3 ou tout ou presque sera permis, ceci devant contribuer à l'épanouissement des techniciens du cyclo.

Il faut préciser que la Commission a le but de créer un véritable Championnat d'Europe, les premiers jalons ayant été d'ores et déjà posés avec l'organisation du match FRANCE-BELGIQUE aller et retour.

La Coupe Nationale Tout Terrain deviendra en 86 un véritable Championnat de France et des points seront attribués aux quinze premiers, tant en tout terrain qu'en vitesse (en 85, seuls les dix premiers marquaient).

Chaque Championnat se déroulera sur huit épreuves, la Commission ayant considérablement œuvré pour une bonne répartition géographique.

D'autre part, si les circuits de vitesse ne doivent pas faire plus de deux kilomètres, il a été prévu de pouvoir porter les circuits de cross jusqu'à quatre kilomètres.

FEDERATION
FRANCAISE
DE
MOTOCYCLISME

74 Av. Parmentier

Tel. (1) 47.00.94.40

75011 PARIS

Telex Fedmoto 216304 F



ENDURO

Un certain nombre de décisions majeures ont été établies par la Commission qui a décidé de créer une troisième catégorie de manière à faire un palier entre le championnat international très difficile et le national. En 86, il y aura donc trois catégories : inter, expert et nationale.

Des critères de passation d'une catégorie à l'autre ont été proposés, mais il faut savoir que les nationaux ne feront plus que deux tours au lieu de trois.

Il a été décidé de créer une deuxième spéciale en ligne (ou si possible une épreuve d'accélération) de manière à accroître le côté spectaculaire.

Toutes les pénalisations seront désormais exprimées en minutes, système paraissant plus clair que le système en vigueur actuellement.

En 86, toutes les machines homologuées (même à titre isolé) pourront participer aux Championnats, mais en 87, seules seront acceptées au départ les machines homologuées par type inscrit au catalogue des constructeurs.

Le Trophée PEUGEOT va débiter en 86, et chacun se félicite de sa création. Cette initiative tombe fort à propos pour combler un vide : celui d'une véritable promotion pour la discipline.

En ce qui concerne le Trike, la formule du Championnat 85 n'est pas reconduite, la notion d'endurance étant remplacée par celle de vitesse. En 86, chaque concurrent courra à titre individuel et non en équipe, le Championnat se déroulant sur sept épreuves disputées par manche.

MEDICALE

Le bilan de l'activité par région a été fait, et il a été convenu de réunir les médecins des 22 Ligues tous les ans à VICHY.

La présence de kiné sur les épreuves de Championnat du Monde a été approuvée.

Il a été tracé le bilan de la surveillance et de l'assistance médico-sportive aux pilotes de haut-niveau et on a parlé d'un projet de création d'un livret médico-sportif ressemblant à celui créé pour la licence éducative. Enfin, on a beaucoup discuté sur les projets F.I.M.

MOTO-BALL

L'homologation des résultats 85 et l'aménagement des règlements internationaux 86 ont constitué les premiers thèmes de travail.

Autre axe de travail, la promotion des jeunes et la formation des équipes Cadets qui tiennent à coeur.

Pour la Coupe d'Europe qui se déroulera en U.R.S.S. l'an prochain, les solutions les meilleures pour le déplacement ont été mises à l'étude.

La répartition des Clubs de division Excellence par zone a également été faite.

MOTO-CROSS

Allant dans le sens du progrès, la Commission a mis au point un nouveau règlement des Promocross, les ouvrant aux licenciés Cadets et Minimes qui pourront ainsi disputer de vraies courses. Complétant le chapitre éducation des jeunes, les enfants pourront dès six ans faire des démonstrations et s'initier à la discipline. Les catégories 250 et 500 seront regroupées pour n'en faire qu'une.

Le calendrier des Championnats de France a été établi sur six épreuves, mais le Super Championnat a changé de formule : il sera disputé le 28 Septembre à SAINT-QUENTIN selon le principe de la Coupe des As.

Le Trophée 4 Temps a été reconduit sur six épreuves et pour tous les Championnats, le classement sera désormais établi en tenant compte de tous les points marqués. Chaque catégorie verra au départ quarante pilotes.

Le stage de l'équipe de France a été prévu du 10 au 16 février 1986 au Domaine de Tournon (Aix-en-Provence), il comprendra vingt pilotes.

Autre décision prise et allant dans le sens du progrès, il a été décidé que tous les terrains de cross devraient être homologués par la F.F.M. de manière à ce que les Préfectures puissent avoir un document sur lequel s'appuyer lorsqu'elles donneront l'autorisation des manifestations.

Enfin, l'attribution des Grands Prix pour 1987 a été discutée et le 125 devrait être organisé à ARBIS, le 250 à IFFENBIC, le 500 à PERNES et le Side-Cars à CUSSAC.

PRESSE

Il a été établi un projet de convention entre la Commission Presse et le Comité Directeur de la F.F.M.

Un cahier des charges a été étudié, il sera soumis au Comité Directeur et vise à ce que toutes facilités soient données à la presse dans l'exercice de son travail.

Il a été établi un listing presse comprenant le recensement le plus exhaustif possible des journalistes professionnels spécialisés dans le domaine moto qu'ils soient de la presse écrite, parlée ou télévisée, qu'ils soient nationaux ou régionaux. Et la Commission aimerait que cette liste puisse figurer dans l'Annuaire F.F.M.

RALLYES

L'essentiel des travaux de la Commission a porté sur l'étude de la réglementation des épreuves des Championnats de France. Pour les dites épreuves, il a été établi un cahier des charges que les Clubs organisateurs devront respecter.

La Commission souhaite par ailleurs attribuer un titre de Champion par catégorie de manière à inciter les possesseurs de petites cylindrées à revenir vers la discipline.

SPORT EDUCATIF

Sous l'impulsion de la nouvelle équipe dirigeante de la F.F.M. désireuse de se tourner plus avant vers les jeunes, la Commission a déjà mis sur pied un stage d'éducateurs fédéraux. Cette expérience, réalisée à titre expérimental, a été un succès avec 57 participants et a apporté des enseignements précieux de manière à définir la réglementation concernant le brevet fédéral.

Il devra être à trois degrés : moniteur, professeur et expert. Pour être moniteur, il faudra avoir 18 ans minimum, cinq années de licence, être titulaire du brevet national de secourisme et être d'un certain niveau sportif. Pour être professeur, il faudra justifier d'au moins trente heures d'enseignement pratique, avoir le niveau moniteur dans deux autres disciplines de son choix et être dans sa discipline propre d'un niveau suffisamment élevé. Enfin, le brevet d'expert ne sera décerné qu'après décision de la Commission à des élites justifiant d'au moins cent heures d'enseignement pratique comme professeur et ayant sur le plan international été particulièrement brillant (avoir été classé dans les cinq premiers du Championnat du Monde ou avoir gagné un Grand Prix).

Pour tous renseignements sur le sport éducatif, des permanences ont été installées en fonction des situations géographiques, et hormis la F.F.M. où l'on peut contacter le Directeur, Bernard RAYAUME, il faut s'adresser : Région Sud Ouest, M. J.C. DANDURAND - Tél. : 53.70.86.26 (bureau) ou 53.95.72.79 (domicile) ; Région Sud-Est, M. G. CHARPAIL - Tél. : 66.50.46.97 après 20 heures ; Région Centre, M. C. COUTARD - Tél. : 75.30.23.56 ; Région Bourgogne, Nord-Est, M. D. PAPON - Tél. : 80.61.40.42 ; Région Ouest, Nord, M. F. MORIN - Tél. : 43.00.11.74 et M. J.C. CHEMARIN - Tél. : 43.21.81.21

TECHNIQUE

Toutes les catégories ont été prises une par une pour savoir ce qu'il convenait de modifier. Pour le Trial et les Trikes c'est sans changement ; pour les Cyclos a été créé un règlement technique pour les TT ; pour les Promosports, reconduction globale du règlement à l'exception de quelques points de détail, la date limite d'homologation ayant été fixée au 15 avril 1986 ; le règlement Production reste inchangé, mais la cylindrée maximale en 87 sera descendue à 1100 cc, une évolution des règles étant à prévoir en 88 en fonction des projets FIM ; pour les Dragsters, le règlement de la catégorie Silhouette a été quelque peu changé de manière à suivre l'évolution de la réglementation internationale ; les machines de Rallyes homologuées à titre isolé ne devront pas faire plus de 85 dbA ; c'est pour l'Enduro que les modifications sont les plus importantes puisque la participation de motos homologuées à titre isolé sera interdite à partir du 1er janvier 1987, un renforcement des contrôles techniques (bruit et poids) étant prévu en 86.

A part ces questions purement réglementaires, la Commission a émis un certain nombre de souhaits tel la réévaluation de la fonction de Commissaire Technique, tel la création d'un passeport technique affecté à chaque machine disputant un Championnat de France ou tel l'acquisition progressive d'un matériel de contrôle performant.

Enfin, consciente que des liens plus étroits doivent s'instaurer entre la Chambre Syndicale et la F.F.M., la Commission a désigné Charles KRAJKA comme son représentant.

TOURISME

La Commission a décidé la création d'un bulletin de presse "spécial Tourisme" qui regroupera toutes les informations et sera envoyé à toutes les Ligues qui le transmettront aux Clubs intéressés.

Il a été proposé une Randonnée Touristique d'une semaine en LANGUEDOC-ROUSSILLON, dont le coût serait de 1.000 frs par participant et comprendrait l'hébergement et les repas. Un encadrement est également prévu.

Quelques modifications ont été apportées aux règlements : En Championnat de Tourisme, le classement se ferait par attribution de points de 20 à 1. En Championnat des Randonneurs, les points seront attribués par l'addition des points obtenus sur le lieu de l'épreuve en fonction du kilométrage, des points randonnée et d'une épreuve dotée d'un nombre de points de 1 à 1000. Quant à la Coupe Inter-Ligues, pourront participer les équipes désignées par la Ligue et les Clubs désirant participer pour leur Ligue à concurrence de six membres.

Il est prévu la création d'une Amicale des Méritum.

TRIAL

La Commission a décidé de créer une Coupe de France Séniors 2 qui se déroulera sur une seule épreuve en fin d'année, rassemblant les dix premiers du Championnat de chaque zone, ainsi qu'une Coupe Espoirs ouverte aux pilotes de 14 à 17 ans se déroulant lors de la Coupe Inter-Ligues.

La détection des participants sera faite sur des zones de niveau 3 au cours des épreuves de Sélections. Dans toutes ces épreuves, les pilotes seront encadrés par des membres de l'organisation et des représentants de la Commission Fédérale.

Une course réservée aux féminines, dont les modalités précises restent à définir, serait organisée lors des Six Jours de Creuse.

En ce qui concerne la réglementation, le mode de sélection Séniors 1 est modifié. Le nombre de sélectionnés admis à disputer le Championnat Séniors 1 en 1986 est fixé à 80. Ils seront sélectionnés au cumul des points acquis sur leurs quatre meilleurs résultats et en fonction des participations dans chaque zone indiquée sur les rapports de clôture par rapport au total national.

Sur le plan international, la manche française du Championnat du Monde 1987 a été attribuée au MC du RISOUX.

Enfin, la Commission est favorable à la mise en place du Championnat d'Europe de Side-Cars Trial.

COMME IL EST PREVU DANS LES STATUTS, LES TRAVAUX DES COMMISSIONS LORS DU CONGRES DE VICHY SERONT OU NON ENTERINES LORS DU COMITE DIRECTEUR DU 9 DECEMBRE, ET AVANT CETTE DATE TOUT CE QUI A ETE DECIDE A VICHY NE PEUT ETRE CONSIDERE QUE COMME PROPOSITIONS.

CALENDRIER DU 24 NOVEMBRE

Trial Indoor Inter Nocturne (33) BORDEAUX/MC HEXAGON 33 (22-23/11)
Endurance Tout Terrain Nationale (83) MALPASSET/AMSL FREJUS. Tél. 94.51.22.76
Endurance Tout Terrain Régionale (64) NAVARRENX/MC DU STADE NAVARRAIS.

CALENDRIER DU 1er DECEMBRE

Enduro National (17) ARCHIAC/GC ARCHIACAIS. Tél. 46.49.14.94 et 46.49.15.81

- Le Trial Indoor Inter Nocturne qui devait être organisé le 23 novembre par le KER MC est annulé.
- Le Trial National Indoor qui devait être organisé le 1er décembre par le MV COURTISOLS est reporté au 8 décembre.
- Le Trial Régional qui devait être organisé le 24 novembre par l'UM ARDENNES est annulé suite au décès de Monsieur MOREAUX.



LA F.F.M. EN DEUIL

La F.F.M. est en deuil avec le décès survenu en fin de semaine dernière de Monsieur Guy Moreaux. Victime d'un problème cardiaque il y a deux ans, il ne s'était jamais complètement remis, mais il avait continué d'œuvrer sans relâche pour le Sport Motocycliste qu'il aimait particulièrement.

Président de l'U.M. des Ardennes pendant près de 30 ans, il était Président de la Ligue de Champagne et avait été Secrétaire Général de la F.F.M. de 1968 à 1985. Il était membre de la F.I.M. où il avait été élu en 1980 et il était également le Président Fondateur de l'A.S. F.F.M. pour laquelle il se dépensa constamment de 1972 à 1980.

Il avait obtenu la médaille de bronze de la F.F.M. en 1962, la médaille d'argent en 1972 et la médaille d'or en 1981. Parallèlement à ces distinctions fédérales, il avait obtenu la médaille d'or de la Jeunesse et des Sports en 1979.

Il était directeur de l'Automobile-Club des Ardennes où il ne comptait que des amis.

A sa femme Chantal, à sa fille et à son petit-fils, la F.F.M. toute entière adresse ses condoléances attristées.